

Projet éolien du Mont Herbé

Communes de Cormeilles et Villers-Vicomte

Lettre d'info #4 - Mai 2021

Le mot du chef de projet

Le projet avance ! Nous avons reçu une demande de compléments de la Préfecture de l'Oise en avril 2020. Suite à cela, nous avons pu déposer les compléments du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien du Mont Herbé le 28 octobre 2020. Les services instructeurs ont ensuite étudié le dossier et ont conclu que ce dernier était complet et recevable, il va donc entrer dans la phase suivante de la procédure d'instruction : l'enquête publique.

Dans cette quatrième lettre d'information, nous vous présentons le projet finalisé et les bénéfices qu'il pourrait apporter au territoire. Puis, nous vous expliquons en détail ce à quoi correspond la phase d'enquête publique.

L'enquête publique permet à l'ensemble des riverains de donner son avis sur le projet, ainsi, nous espérons que vous serez nombreux à y participer ! Rendez-vous en dernière page de cette lettre pour savoir comment y participer.



Thibaut OLIVER
Chef de projet
RWE Renouvelables France
thibaut.oliver@rwe.com



ACTUALITÉS



Nordex Développement est devenu RWE Renouvelables France

Le 2 novembre 2020, le groupe Nordex a cédé ses activités de développement de parcs éoliens et solaires à l'entreprise RWE. Pour vous, rien ne change puisque l'ancienne équipe Nordex Développement est devenue celle de RWE Renouvelables France. Vos interlocuteurs de terrain restent donc les mêmes.

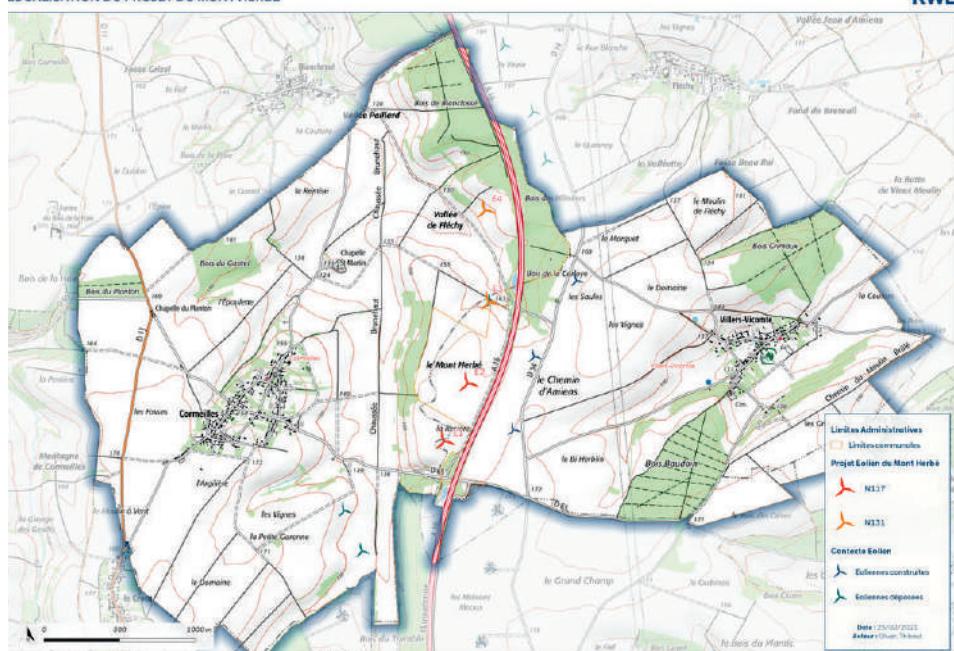


L'enquête publique aura lieu du 28 juin au 29 juillet 2021

L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure 1 mois et permet à chacun de donner son avis sur le projet. Pour ce projet, l'enquête sera conduite par Monsieur Michel MARSEILLE, désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif. Il tiendra 4 permanences dans les mairies de Cormeilles et Villers-Vicomte (voir détail en dernière page). C'est aussi l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier de ce projet en mairie.

Les caractéristiques du projet

LOCALISATION DU PROJET DU MONT HERBE



4 éoliennes

de 2,4 à 3,6 MW de puissance unitaire



31,6 à 33 GWh

de production annuelle



6.000 foyers

(chauffage compris) alimentés grâce au projet éolien



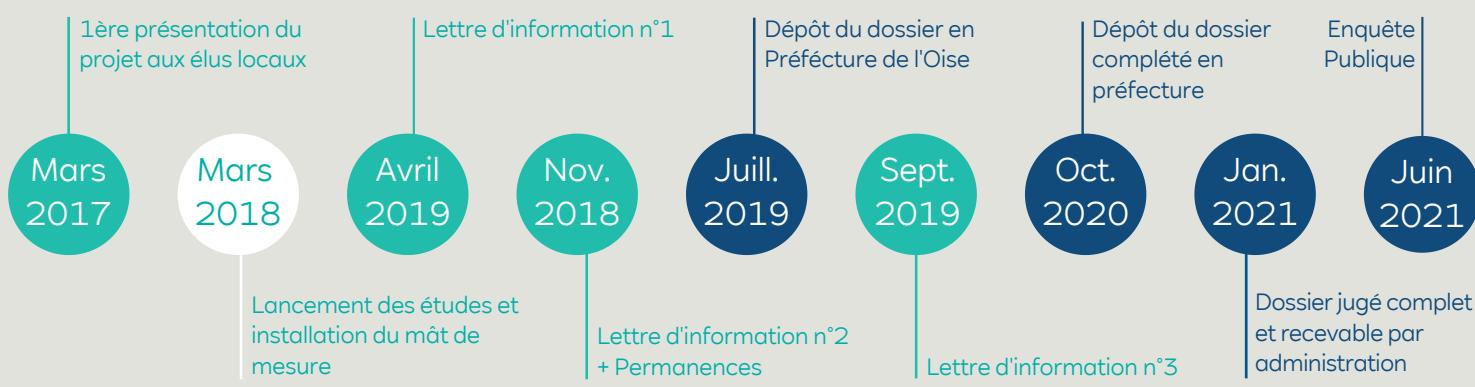
956 mètres

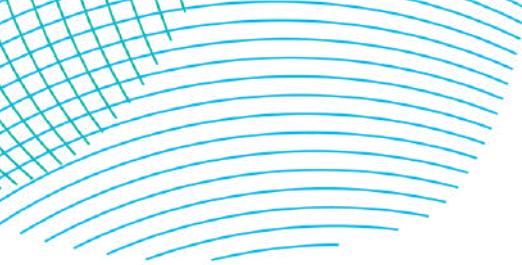
distance minimale aux habitations

Photomontage depuis la D65 à la sortie de Cormeilles



Photomontage depuis la route communale reliant Cormeilles à Blancfossé





Les bénéfices pour le territoire

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Par ailleurs, les chemins communaux et ruraux à proximité des éoliennes seront élargis et remis en état. Enfin, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. Ces éléments sont détaillés ci-dessous.

Retombées fiscales*

Commune de Cormeilles	16 500 € / an
Commune de Villers-Vicomte	5 500 € / an
Communauté de communes de l'Oise Picarde	60 100 € / an
Département de l'Oise	36 700 € / an

*simulation faite le 1er mai 2021 et basée sur les dispositions fiscales de 2020

Mesures de réduction et de compensation

	Montant estimatif de la mesure
Aménagement de la mare de Cormeilles	30 000 €
Pose de panneaux photovoltaïques - mairie (Cormeilles)	66 000 €
Renouvellement de l'éclairage urbain (Villers-Vicomte)	20 000 €
Plantations de linéaires boisés	20 000 €

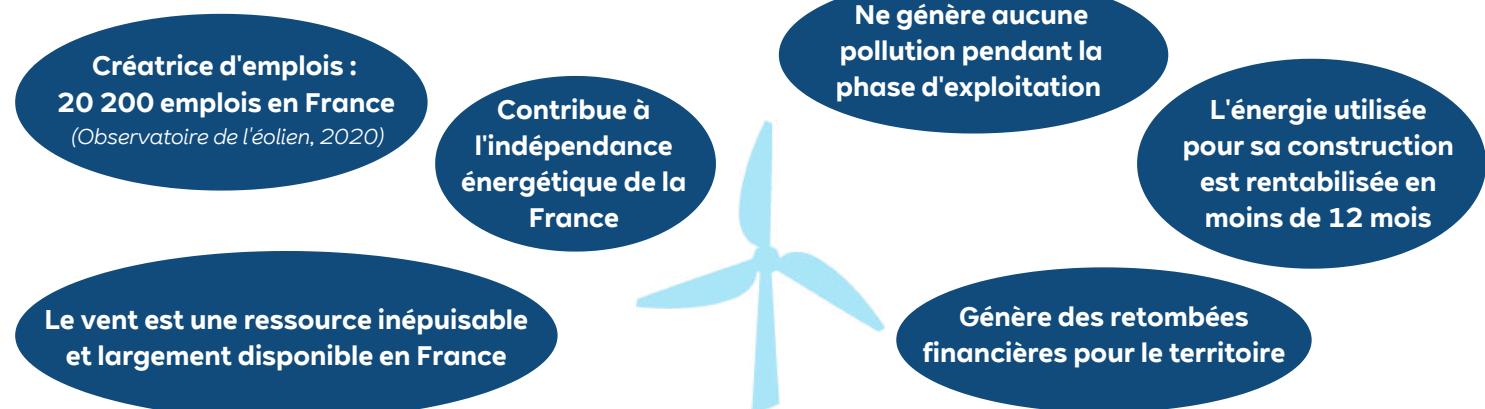


Mairie de Cormeilles, aide au développement des énergies renouvelables via la pose de panneaux photovoltaïques.



Photosimulation de l'aménagement de la mare de Cormeilles

Les atouts de l'énergie éolienne



Prochaine étape : L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

Qui participe à l'enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du 28 juin au 29 juillet 2021. Il existe trois possibilités pour exprimer votre avis :

 Directement dans les registres présents dans les 2 mairies des communes d'implantation lors de la présence du commissaire enquêteur. Il tiendra 4 permanences aux horaires mentionnés ci-dessous :

Lundi 28 juin 2021	16H00 - 18H00	Mairie de Cormeilles
Samedi 10 juillet 2021	10H00 - 12h00	Mairie de Cormeilles
Mercredi 21 juillet 2021	10h00 - 12h00	Mairie de Villers-Vicomte
Jeudi 29 juillet 2021	16h00 - 18h00	Mairie de Cormeilles

Pendant les horaires habituels d'ouverture des mairies de Cormeilles et de Villers-Vicomte, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.

 Par courrier postal* à l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Mairie de Cormeilles
1, Rue de l'Eglise, 60120 Cormeilles

 Par courrier électronique* à l'adresse suivante projet-eolien-mont-herbe@mail.registre-numerique.fr, en précisant dans l'objet du mail la mention : Enquête publique - Observations - Société RWE - Parc Eolien du Mont Herbé ou sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse: <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-mont-herbe>

*Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.

Calendrier prévisionnel

